



Chiens 1ère categorie interdit

Par **boucheix**, le **25/02/2012 à 20:05**

Bonjour, dans mon bail nous avons marqué chiens de 1ère catégorie interdit mon problème est que le locataire en possède un!!!!!! que faire!!!!!! merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **26/02/2012 à 16:21**

Bonjour, comme dans la plus part des baux, les chiens de première catégorie sont interdits en copropriété. Vous rappelez par LRAR la disposition du bail qu'il a signé et le priez de se mettre en conformité sous par exemple 1 mois sans quoi vous lui signifiez que vous demanderez par voie judiciaire la résiliation de son bail, cordialement

Par **Marion2**, le **26/02/2012 à 16:38**

Bonjour, La loi du 6 Janvier 1999 - ART.3 indique qu'il est possible d'interdire à des locataires des chiens de 1ère catégorie, de type Pitbull, American Staffordshire Terrier, Boerbul et Tosa Inu qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Cdt